

Nombre :  
de Conseillers en exercice 19  
de Conseillers présents 15  
de Votants : 19(18)

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

Membres Absents :  
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG  
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET  
Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER  
Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**552-24 Budget Communal 2023/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (18 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2023, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve , par 16 voix favorables et 2 abstentions:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	753 931,21	2 207 439,34	2 961 370,55
	Restes à réaliser	998 896,00		998 896,00
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	929 395,53	1 768 885,03	2 698 280,56
	Dépenses engagées non mandatées	1 647 489,00		1 647 489,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-175 464,32	438 554,31	263 089,99
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-648 593,00	0,00	-648 593,00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	275 128,83	284 213,01	559 341,84
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	<b>99 664,51</b>	722 767,32	822 431,83
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-548 928,49	722 767,32	173 838,83

**Compte de Gestion : (19 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix favorables:  
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

**Affectation du résultat : (19 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, par 19 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

excédent au 31/12/2023	722 767,32	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
		aux réserves réglementées	excédent reporté <b>173 838,8</b>
		virement à l'investissement	<b>548 928,49</b>

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus .  
Ont signé au réuni, tous les membres.  
Pour le Maire, conforme .



Nombre :  
 de Conseillers en exercice 19  
 de Conseillers présents 15  
 de Votants : 19(18)

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 11/03/24..

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laëtitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

**Membres Absents :**

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémie BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE  
 Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 553-24 Budget Assainissement 2023/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

### Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2023, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve par 18 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	293 983,08	164 774,21	458 757,29
	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	29 833,77	99 683,78	129 517,55
	Dépenses engagées non mandatées	40 000,00		40 000,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	264 149,31	65 090,43	329 239,74
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-40 000,00		-40 000,00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-255 370,92		-255 370,92
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	8 778,39	65 090,43	73 868,82
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-31 221,61	65 090,43	33 868,82

### Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix favorables:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide par 19 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2023 65 090,43	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 33 868,82
	virement à l'investissement 31 221,61	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
 et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au réuni de tous les membres.



Nombre :  
de Conseillers en exercice 19  
de Conseillers présents 15  
de Votants : 19(18)

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 11/03/24.

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

**Membres Absents :**

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**554-24 Budget Lotissement 2023/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat**

**Compte Administratif : (18 votants)**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2023, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve par 18 voix favorables:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	13 313,32	15 502,44	28 815,76
	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	15 502,44	72 300,80	87 803,24
	Dépenses engagées non mandatées			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-2 189,12	-56 798,36	-58 987,48
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-13 313,32	172 046,99	158 733,67
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-15 502,44	115 248,63	99 746,19
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-15 502,44	115 248,63	99 746,19

**Compte de Gestion : (19 votants)**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix favorables: Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Affectation du résultat : (19 votants)**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2023 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide par 19 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2023 115 248,63	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 115 248,63
	virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
  
et de sa publication le

Fait et délibéré en séance le 18 mars 2024 et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour le Maire, conforme,



Nombre :  
de Conseillers en exercice 19  
de Conseillers présents 15  
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

**Membres Absents :**

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 555-24 Aménagement d'un carrefour rue Brantôme / Route des huttes- Demande de Subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement d'un carrefour rue Brantôme (RD10) / Route des Huttes afin de renforcer la sécurité routière et piétonnière, va être lancée. Ce programme est susceptible de bénéficier de financement au titre de la répartition du produit des amendes de police. Il présente le détail estimatif prévisionnel du projet :

Travaux	95 483.00 € HT
Maîtrise d'Ouvrage	4 900.00€ HT
<b>TOTAL A FINANCER HT</b>	<b>100 383.00 € HT</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ,par 15 voix favorable et 4 voix contre:

- Adopte le projet proposé.
- Sollicite une aide financière dans le cadre des aménagements de sécurité pouvant bénéficier de subventions au titre du produit des amendes de police pour sa répartition 2024.
- Mandate Mr Le maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre auprès d'Aménagement ingénierie VRD
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour l'extrait :  
Le Maire  
Bruno FABRE  
85 (Vendée)



Nombre :  
de Conseillers en exercice 19  
de Conseillers présents 15  
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

Membres Absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE  
Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

556-24 Réalisation de prestations de gros entretien de voirie - Groupement de commandes – projet de convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui définit les modalités de création d'un groupement de commandes ayant objet un marché public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries est constitué entre les communes de Vouillé-les-Marais, de Champagné-les-Marais, de Ste Radégondes -des-Noyers, du Gué de Velluire, de la Taillée, de Moreilles et de Nalliers conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 modifiée relatives aux marchés publics.

Cette convention a également pour objet de définir le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Dans ce cadre, le programme de voirie est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix favorables :

- Approuve le programme présenté.
- Approuve les termes de la convention précitée et annexée à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire pour leurs signatures
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre Nous les membres.



Nombre :  
de Conseillers en exercice 19  
de Conseillers présents 15  
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

Membres Absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE  
Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 557-24 Création d'un SAS d'entrée au restaurant scolaire – Demande de Subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de création d'un SAS d'entrée au restaurant scolaire afin d'accroître l'espace d'accueil pour les élèves.

Il précise que cette réalisation pourrait bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental au titre des aides des aides aux bâtiments scolaires dont la construction de restaurants scolaires.

Il présente le projet et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	HT	Financement	
Montant travaux	55 000€	Conseil Départemental	11 000€
Honoraire MO	6 600€	Autofinancement	49 280€
<b>Total dépenses</b>	<b>61 600€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>61 600€</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour):

- Approuve le programme qui lui est présenté.
- Adopte le plan de financement prévisionnel proposé.
- Sollicite une aide financière du Conseil Départemental au titre des aides
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les 18 mars 2024, à Nalliers, le Maire, Bruno Fabre.



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

Membres Absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à

Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE

Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

558-24

## Rémunération intervention - Office Socio Éducatif

Sur proposition du maire ;

Compte tenu du Courrier reçu le 22 janvier 2024 pour une augmentation du taux horaire passant de 27€ à 28€ demandée par l'office afin de faire face à une revalorisation de la masse salariale plus importante en 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour:

- ACCEPTER cette demande d'augmentation d'1€ du taux horaire.
- AUTORISE le Maire à donner suite à cette décision, et à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour le Maire, conformément,

Le Maire  
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

**Membres Absents :**  
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE  
Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

559-24

## Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13/11/2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 17/11/2023 au 15/01/2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- et une consultation par voie électronique a été organisée du 17/11/2023 au 15/01/2024 ([www.nalliers.fr](http://www.nalliers.fr), [page](#) Facebook de la Commune, message push sur application communale MyMairie )

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (Cf Le bilan de la concertation du public annexé à la présente délibération)

- aucune de personne n'a consigné d'observation sur le registre
- aucune contribution n'a été reçue via la consultation électronique

et qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

### 1. ZAEnR Photovoltaïques (PV) :

#### ▪ **PV Toitures**

*L'ensemble des toitures des bâtiments de la commune peut être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente,*

#### ▪ **Ombrières PV**

*Les parkings situés en centre-bourg dont l'usage des sols est durablement artificialisé, pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques en ombrières.*

### 2. ZAEnR Biogaz et méthanisation

*L'ensemble du territoire communal peut être retenu comme ZAEnR pour l'implantation d'une unité de production bio-gaz, d'électricité par la méthanisation, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente,*

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées conformément à la description fait ci-dessus et tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.



**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération :

- Au Sous-préfet, secrétaire général adjoint, référent préfectoral des zones d'accélération d'énergies renouvelables,
- À la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, dans le cadre de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PACET), du Schéma Directeur des énergies renouvelables et du PLUi en cours d'élaboration,
- Au Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de Vendée (SYDEV), en tant que coordinateur des ZAEnR à l'échelle du département,

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres.

Pour  
  


Nombre :  
 de Conseillers en exercice 19  
 de Conseillers présents 15  
 de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

**Membres Absents :**  
 Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE  
 Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

## 560-24 Tableau du personnel communal – modification

Prenant acte des décisions antérieures, sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, avec 19 votes pour et 0 votes contre:

- Confirme les créations de postes antérieurement décidées ;
- Procède aux créations de postes et aux modifications du tableau du personnel communal comme suit :

<b>Service administratif</b>				
poste	Base de rémunération	durée hebdo.	situation au 01/01/2024	date d'effet
Attaché principal	Grille indiciaire	35	Pourvu	10/02/2010
Rédacteur territorial	Grille indiciaire	35	Pourvu	01/06/2018
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/01/2021
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/03/2024
<b>Service de police municipale</b>				
Garde. Champêtre chef principal	Echelle C3	31.75	Pourvu	16/03/2016
Brigadier-Chef principal	Echelle C2	35	Pourvu	01/06/2023
<b>Services techniques</b>				
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/12/2012
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/03/2024
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2021
Adjoint technique	Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Pourvu	17/10/2018
<b>Service Scolaire et Salles Communales</b>				
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	23/06/2010
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	29	Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007

Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Contrat Aidé	smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2023
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1	35	Pourvu	23/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018

- Précise que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre tous les membres.



Nombre :  
de Conseillers en exercice : 19  
de Conseillers présents : 15  
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 18 du mois de mars ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 11/03/24..

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Alexandra SICARD, Daniel VALLIN, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Florent CANTETEAU, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER.

**Membres Absents :**

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG, Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE  
Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

561-24

## Adhésion à la Bibliothèque Départementale : Convention d'accès et convention d'objectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil que la bibliothèque départementale a notamment pour mission d'aider les communes à créer, développer et gérer les bibliothèques communales.

Ainsi, le Département assure gratuitement des prestations de service aux bibliothèques en matière de conseil, de formation et de gestion des collections ; il organise la coopération entre les bibliothèques du réseau et facilite la diffusion de l'animation culturelle. Il s'engage à assurer au moins trois opérations d'échanges documentaires par an sur chaque établissement du réseau.

Cette offre de service est formalisée par la signature d'une convention cadre complétée d'une convention d'objectifs. La convention cadre détermine les conditions générales d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de Vendée en matière de locaux, d'horaires d'ouverture, de collections et de personnels. La convention d'objectifs quant à elle détermine les engagements réciproques du département et de la commune pour parvenir sur 5 années, à une offre de service satisfaisante pour tous publics, en particulier les plus jeunes et les personnes âgées pour lesquels un équipement de proximité reste indispensable.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pours : 19 contres : 0 abstentions : 0) :

- Autorise Mr le Maire à signer les conventions cadre et d'objectifs relatives à l'adhésion de la commune à la Bibliothèque Départementale de Vendée.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres.

Pour extrait certifié  
Mr Le Maire, Bruno FABRE

